

**ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)**

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la recherche
Collège des professeurs et assimilés – secteur SST**

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

8 sièges à pourvoir

Inscrits : 249 Votants : 203 Blancs ou nuls : 6 Suffrages exprimés : 197

Ont obtenu :

LISTE A :	Notre Université : réussir ensemble	41	:	voix
LISTE B :	Ensemble à Tours	19	:	voix
LISTE C :	Créativité – Equité – Qualité	137	:	voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	197		
Quotient électoral :	----- :	----- :		24,62
	Nombre de sièges à pourvoir	8		

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 6$

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	:	siège	reste :	16,78
Liste B	Ensemble à Tours	0	:	siège	reste :	19
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	5	:	sièges	reste :	13,90

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Notre Université : réussir ensemble	1	: siège
Liste B	Ensemble à Tours	1	: siège
Liste C	Créativité – Equité – Qualité	0	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

BILLAULT Jean-Charles	Liste C
MARUANI Isabelle	Liste C
VOURC'H Patrick	Liste C
HUGUET Elisabeth	Liste C
LECOUVEY Cédric	Liste C
CHEVALIER Stéphane	Liste A
MOYSE Emmanuel	Liste B
MONOT-LAFFEZ Isabelle	Liste A

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,


Loïc VAILLANT